

AR Prefecture

006-210600441-20231214-14_12_2023_22-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)

Mairie de LA COLLE SUR LOUP

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE-SUR-LOUP

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pri part à la délibération
29	29	27

N°14.12.2023.22

Objet de la délibération :
Demandes de subvention à la
Région Sud et au Conseil
Départemental des Alpes-
Maritimes au titre de la
sécurisation des sites et
équipements de la police
municipale de la commune de
La Colle-sur-Loup

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le
Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle du Jeu de Paume, sous la présidence de Monsieur
Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M.
RODRIGUEZ - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - Mme PROPETTO
- M. BERNARD - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme
POULAIN - Mme TOURIAN - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI
- M. THEVENIAUD — M. LEGRAND - M. VERGES - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. FORESTIER pouvoir à M. MION
M. MORVAN pouvoir à M. DORDONNAT
Mme MOURTY pouvoir à M. CIRIO
Mme TEISSEIRE pouvoir à Mme MARINO
M. PETIT pouvoir à M. LEGRAND

ABSENTES :

Mme ROLLAND
Mme DOLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Date de la convocation :
07/12/2023

**Certifié exécutoire compte
tenu :**

De la date de transmission et
de réception en Préfecture :

26 DEC. 2023

De la date de publication :

26 DEC. 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Monsieur le Maire expose :

La qualité de vie des habitants et la préservation de leur environnement
quotidien sont au cœur des priorités portés par la municipalité. L'enjeu
majeur est de garantir la sécurité et la tranquillité publique pour une ville
apaisée.

Dans ce cadre, des moyens permettant de prévenir et lutter contre la
délinquance comme la vidéo protection ont été mise en œuvre.

Afin d'améliorer et de poursuivre cette politique publique de sécurité et
de prévention de la délinquance, la commune souhaite investir dans des
moyens toujours plus performants (caméras infra rouge avec lecture de
plaque etc...) et assurer un maillage cohérent dans la protection de
secteurs sensibles.

En matière de sécurité routière, la municipalité souhaite augmenter le
nombre de radars pédagogiques déjà existants et doter les agents de la

AR Prefecture

006-210600441-20231214-14_12_2023_22-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

N° 29.09.2023.22 - Demandes de subvention à la Région Sud et au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au titre de la sécurisation des sites et équipements de la police municipale de la commune de La Colle-sur-Loup

police municipale d'un cinémomètre laser destiné à mener des actions plus pédagogiques et mesurer les vitesses des véhicules pour relever les infractions.

Par ailleurs, et pour que chaque agent de la police municipale puisse verbaliser de manière électronique, il est proposé d'acquérir 5 appareils avec licences sécurisée (PVE- Procès-Verbal électronique).

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 205 020.00 € HT répartis comme suit :

Objet de la dépense proposée	Coût en HT
Extension du parc de vidéoprotection avec LAPI et infra-rouge - 6 caméras	179 180.00 €
Cinémomètre laser (radar)	4 670.00 €
5 Procès-Verbaux Electroniques – Licence – Coque de protection	4 170.00 €
Caméras nomades	10 000.00 €
4 Radars pédagogiques	7 000.00 €
Coût total du projet HT	205 020.00 €
Coût total du projet TTC (TVA 20%)	246 024.00 €

Compte tenu du montant estimé, il y a lieu de rechercher et de solliciter des aides des partenaires institutionnels.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de solliciter la Région SUD et le Conseil départemental selon le plan de financement suivant :

PARTENAIRES	TAUX	Montant € HT
REGION PACA	24,00%	50 000 €
DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES	30,00%	46 506 €
Commune de la Colle-sur-Loup	46,00%	108 514€
TOTAL	100,00%	205 020.00 €

Vu l'exposé ci-dessus,

Il est donc proposé au conseil municipal

- D'APPROUVER les acquisitions pour la sécurité et la prévention de la délinquance telles qu'indiquées ci-dessus ;
- D'APPROUVER le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la Région Sud pour un financement à hauteur de 24 % du coût total HT du projet dans la limite de 50 000 €, soit 50 000 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour un financement du projet à hauteur de 30 % du coût total HT du projet, diminué des autres subventions, soit 46 506 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** les acquisitions pour la sécurité et la prévention de la délinquance telles qu'indiquées ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Région Sud pour un financement à hauteur de 24 % du coût total HT du projet dans la limite de 50 000 €, soit 50 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour un financement du projet à hauteur de 30 % du coût total HT du projet, diminué des autres subventions, soit 46 506 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ce à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 27 (dont 5 par pouvoirs) |
| - Ont voté pour | : | 27 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Se sont abstenus | : | 0 |

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION

La secrétaire de séance
Catherine MARINO



com. C. Mion

AR Prefecture

006-210600441-20231214-14_12_2023_22-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023